



## Conseil Economique et Social

Distr.  
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.40  
2 Novembre 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Première session ordinaire de 1996  
22-26 janvier 1996  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

POUR SUITE À DONNER

### NOTE DE STRATEGIE CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS\*\*

#### Tunisie

#### RÉSUMÉ

La Directrice générale présente la note de stratégie concernant le programme de la Tunisie pour un programme de coopération pour la période 1997 à 2001.

En dépit de ressources limitées, la Tunisie a réalisé des performances importantes en matière de survie, de protection et de développement des enfants. Suite à la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Tunisie a établi un code de protection de l'enfant. Un certain nombre de défis relatifs à la réduction des disparités, la qualité des services, la lutte contre la pauvreté et le maintien des acquis en faveur des enfants devront être relevés.

Le programme de coopération tire les leçons de l'expérience récente. Celles-ci soulignent la contribution du plaidoyer et de la mobilisation sociale à l'orientation et la mise en application des politiques nationales, l'importance de la stratégie de renforcement des capacités nationales pour le maintien des acquis en faveur des enfants, et enfin, la nécessité d'améliorer le système de collecte et de suivi des données. Il soutiendra l'engagement du gouvernement et des organisations non gouvernementales et contribuera à la formulation de politiques en faveur des enfants. Il visera, par le renforcement des capacités nationales et les projets pilotes, au développement d'expériences susceptibles d'être généralisées. Un effort particulier concernera le renforcement du rôle des familles et des parents pour une meilleure prise en charge de leurs enfants. En outre, le programme ciblera les zones prioritaires afin de permettre aux ressources modestes de répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'enfants. La coopération s'articulera autour de trois programmes : santé, éducation de base et plaidoyer/planification sociale.

\* E/ICEF/1996/2.

\*\* Un addendum à ce rapport incluant la recommandation finale du programme de pays sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa troisième session ordinaire de 1996.

## LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. En dépit de ressources naturelles limitées et d'un produit national brut par habitant intermédiaire, estimé en 1994 à 1 700 dollars, la Tunisie a réalisé au cours des 30 dernières années des performances importantes en matière de développement économique et social.
2. Les femmes et les enfants occupent une place de choix, confirmée dès 1989 par la création d'un Conseil national de l'enfance et consolidée en 1992 par la ratification des Conventions relative aux droits de l'enfant et sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que par l'élaboration d'un Programme national d'action (PNA) pour la survie, la protection et le développement des enfants. L'institution du code de protection de l'enfant reflète cet engagement dont le Comité des droits de l'enfant s'est félicité dans son rapport sur la Tunisie.
3. Le taux de mortalité infantile (TMI) et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) sont estimés, pour la période 1990-1994, respectivement à 35 et 43 pour 1 000 naissances vivantes. Ces taux sont deux fois plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain. La mortalité néonatale représente 60 % de l'ensemble de la mortalité infantile. Les infections respiratoires aiguës (IRA) sont responsables de 29 % des décès des enfants de moins de 5 ans et sont la première cause de morbidité (5 épisodes/enfant/an), suivies par les maladies diarrhéiques (3 épisodes/enfant/an). Le taux de mortalité maternelle (TMM), estimé à 69 pour 100 000 naissances vivantes, reste nettement plus élevé dans les zones rurales.
4. La malnutrition sévère et modérée (poids/taille) est rare (4 %). La malnutrition chronique reste relativement élevée (22 %), en particulier en milieu rural (33 %). Plus de 40 % des enfants de moins de 5 ans et des femmes qui allaitent sont anémiques. Seuls 12 % des enfants de 0 à 4 mois sont exclusivement nourris au sein. La prévalence du goître endémique a regressé et reste limitée au Nord-Ouest du pays. Un décret présidentiel sur la généralisation de l'iodation du sel a été publié le 4 septembre 1995. Depuis 20 ans, aucune preuve de carence en vitamine A n'a été relevée.
5. Les investissements importants réalisés dans le secteur de l'éducation ont contribué à l'amélioration du système éducatif : en 1994, 91 % des enfants de 6 à 12 ans sont scolarisés et 87 % finissent le cycle primaire. Le taux d'analphabétisme a été réduit de 85 % en 1956 à 37 % en 1989. La réforme de l'enseignement, mise en oeuvre depuis 1989, rend la scolarisation gratuite et obligatoire de 6 à 16 ans. En dépit de ces acquis, des problèmes de qualité, de rendement et d'équité se posent. Parmi les causes des disparités, on relève une répartition inadéquate des ressources et leur gestion non-optimale.
6. Seuls 10 % des enfants de 3 à 6 ans fréquentent les institutions préscolaires, essentiellement concentrées en milieu urbain. Le secteur préscolaire souffre d'un manque de qualification du personnel dont 62 % n'a reçu aucune formation spécialisée. Les autres enfants sont pris en charge par les familles.
7. Les enfants handicapés sont estimés à 20 000. Les enfants abandonnés représenteraient 0,25 % des naissances, soit environ 500 nouveaux-nés chaque année. Le placement familial et l'adoption prennent en charge plus des deux tiers des enfants, les autres étant placés dans des institutions spécialisées. D'autres programmes, tel que celui de l'Action Sociale Scolaire, visent la prise en charge des enfants enclins à l'échec scolaire.

/...

8. Pour accomplir les objectifs de la décennie, la Tunisie devra se concentrer sur les zones prioritaires du Sud et de l'Ouest du pays.

#### ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE RÉCENTE DU PROGRAMME

9. Le programme de coopération 1992-1996 a contribué à consolider la politique nationale pour les enfants, en favorisant la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et la réalisation des objectifs intermédiaires du PNA. Ce programme d'abord axé sur l'extension des services a évolué vers le renforcement des capacités nationales et l'appui technique. Les leçons retenues démontrent la pertinence de la stratégie de plaidoyer et sa contribution à l'orientation des politiques en faveur de l'enfant (iodation du sel, allaitement maternel, compétences de base). Les échanges d'expériences locales et internationales, les visites d'études, l'appui technique et les projets démonstratifs ont contribué à renforcer cette stratégie. Celle-ci a soutenu l'engagement de la Tunisie en faveur des enfants aux niveaux maghrébin et africain. Le développement de la formation des formateurs s'est révélé efficace en raison de son effet multiplicateur. La coordination intersectorielle et le développement d'un partenariat entre l'UNICEF, le Gouvernement, les Organisations non gouvernementales (ONG), les universitaires, les scouts, la Fondation du Kef, les agences des Nations Unies (dont le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé et le Programme alimentaire mondial (PAM)) ont été productifs. Cependant, l'intégration des programmes, la détermination des groupes prioritaires, le suivi ainsi que la documentation des expériences ont été insuffisants.

#### STRATÉGIES PROPOSÉES POUR LE PROGRAMME DE PAYS

10. Le nouveau programme de coopération 1997-2001 se fonde sur la Convention relative aux droits de l'enfant, les Plans nationaux de développement et le PNA et se fixe pour objectif général de soutenir la réalisation des objectifs du PNA. Il contribuera à réduire le TMI de 35 à 25 pour 1 000 naissances vivantes, le TMM5 de 43 à 30 pour 1 000 naissances vivantes et le TMM de 69 à 49 pour 100 000 naissances vivantes. Ce programme entend aussi assurer que, dans les zones moins favorisées, au moins 80 % des enfants d'âge scolaire terminent le cycle primaire, avec des acquis scolaires de qualité. La qualité, le rendement et l'équité du système éducatif devront être améliorés. En outre, la capacité des parents à prendre en charge le développement du jeune enfant sera renforcée. Le programme se propose également de promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant et le code de protection des enfants. Enfin, le programme soutiendra le développement, aux niveaux central et régional, de systèmes de suivi et d'analyse de la situation des enfants.

11. La stratégie du programme sera axée sur le maintien des acquis en matière de survie des enfants et sur le renforcement de leur développement et protection. La concentration des actions dans les zones prioritaires constitue l'un des axes fondamentaux du programme. Le plaidoyer et la mobilisation sociale seront consolidés grâce à la mobilisation des décideurs, des médias, des familles et de nouveaux partenaires (gouverneurs, députés). Le plaidoyer sera soutenu par le développement d'arguments à partir du suivi et de l'analyse continue de la situation des enfants. Le renforcement des capacités nationales vise la gestion efficace des services, y compris la collecte, l'analyse, l'utilisation de données et la conception de recherches opérationnelles. Des projets de démonstration seront développés au niveau local, en liaison étroite avec les responsables nationaux. Ils permettront de tester des méthodes de

/...

gestion efficace, de participation communautaire et aussi de recueillir des données qualitatives et quantitatives de terrain. Le rôle des femmes, des familles et des communautés sera renforcé et des informations pour mieux satisfaire les besoins des enfants leur seront communiquées.

12. Le programme de coopération comprend 3 sous-programmes. Le sous-programme santé vise la réalisation au niveau régional des objectifs de la décennie relatifs à la lutte contre les maladies diarrhéiques, à la vaccination, aux IRA et à la carence en fer. Pour ce faire, les capacités de gestion des équipes de santé des régions à risque seront renforcées. Le programme périnatal sera soutenu par la mise en place d'un système s'assurant de la qualité et de la permanence des services et par l'information des mères. Le programme de circonscription sanitaire, initié dans 8 circonscriptions, sera renforcé puis généralisé à tout le pays. Il aura pour objectifs de décentraliser la prise de décision, de développer une liaison entre l'équipe de santé et la communauté, d'intégrer les expériences du terrain dans la formation de base du personnel de santé et de développer un système assurant la qualité des services.

13. Le deuxième sous-programme concerne l'éducation de base. Il a pour but d'introduire dans 360 écoles prioritaires un enseignement articulé autour des compétences de base, permettant à tous les enfants d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables aux apprentissages ultérieurs. L'introduction de ces compétences essentielles se fera par des méthodes d'enseignement et d'organisation de la classe centrées sur l'enfant. Les capacités de gestion des directeurs de ces écoles seront renforcées pour leur permettre d'améliorer la qualité pédagogique, d'instaurer un dialogue avec les parents et de mettre en place des mesures pour prévenir l'échec scolaire. La base de données informatisée et décentralisée sera renforcée en responsabilisant les différents niveaux nationaux, régionaux et locaux pour la collecte, le traitement et l'utilisation des données. Ces volets se feront en coordination avec l'UNESCO, ainsi que le PAM. Le dernier volet a pour objectif d'améliorer les connaissances des parents en matière de développement du jeune enfant. Des programmes audio-visuels seront produits et une expérience pilote de prise en charge du jeune enfant sera développée.

14. Le sous-programme plaidoyer/planification sociale comportera deux volets. Le volet "plaidoyer" sera axé sur la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'application du code de protection. Le nouveau programme visera la formation des inspecteurs, des enseignants, des ONG et des médias afin qu'ils élaborent de nouvelles stratégies de mise en application de la Convention. Le programme se propose également de contribuer à la mise en place d'un système de suivi de l'application du code de protection par le développement du mandat et de la formation des délégués régionaux. Le deuxième volet, "planification sociale", porte sur les mécanismes de collecte, de traitement et d'analyse de données sur la situation des enfants. La coopération future veut profiter de la décision présidentielle de publier un rapport annuel sur la situation des enfants et de la mise en oeuvre de la Convention pour mettre en place, au niveau national, un mécanisme de coordination pour l'analyse intégrée des données relatives à l'enfance et créer une capacité régionale de suivi de la situation des enfants à des fins de planification et de plaidoyer. Elle établira un lien avec la coopération du PNUD et du FNUAP dans ces mêmes domaines.

/...

MONTANT ESTIMATIF DU BUDGET

Montant estimatif du programme de coopération, 1997 -2001 a/  
(Milliers de dollars des États-Unis)

|                                     | <u>Masse commune<br/>des ressources</u> | <u>Fonds<br/>supplémentaires</u> | <u>Total</u> |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------|--------------|
| Santé                               | 1 800                                   | 875                              | 2 675        |
| Education                           | 1 950                                   | 1 125                            | 3 075        |
| Plaidoyer/<br>planification sociale | <u>1 250</u>                            | <u>500</u>                       | <u>1 750</u> |
| Total                               | <u>5 000</u>                            | <u>2 500</u>                     | <u>7 500</u> |

---

a/ Ces chiffres sont seulement indicatifs et susceptibles de changement une fois les données financières finalisées.

-----